



Mission régionale d'autorité environnementale  
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018  
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 18 janvier 2018 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents: Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Etaient également présents : Judith Raoul-Duval (suppléante, sans voix délibérative) et Jean-Paul Le Divenah (suppléant, sans voix délibérative)

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

#### **1 – Approbation du PV de la réunion du 3 janvier 2018 :**

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV de la réunion du 3 janvier 2018 est approuvé.

#### **2 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :**

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod, président de la MRAe, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : Cas par cas documents d'urbanisme : Souzy-la-Briche (91) ; Thoury-Ferottes (77) ; Le Plessis-Pâté (91) ; révision PLU Saint-Germain-en-Laye (78) ; Le-Plessis-aux-Bois (77) ; Charmont (95) ; Mespuits (91) ;

Cas par cas autres plans et programmes : ZA de Méré (78)

#### **3 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe**

Christian Barthod et Nicole Gontier rendent compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 5 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

#### **4 – Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Courances (91)**

Etaient présents : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

– les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;

– les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Courance (91).

#### **5 – Avis portant sur l'évaluation environnementale des projets de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de Guitrancourt et de Brueil-en-Vexin (78) visant à permettre l'exploitation par la société Ciments Calcia du gisement de calcaire cimentier sur la commune de Brueil-en-Vexin, qualifiée par l'État de projet d'intérêt général (PIG)**

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale des projets de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de Guitrancourt et de Brueil-en-Vexin (78) visant à permettre l'exploitation par la société Ciments Calcia du gisement de calcaire cimentier sur la commune de Brueil-en-Vexin, qualifiée par l'État de projet d'intérêt général (PIG) est adopté.

#### **6 – Gestion par la MRAe des avis sur projets**

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Nicole Gontier et Jean-Paul Le Divenah font état des informations recueillies et des débats lors de la réunion de travail organisée conjointement par le CGDD et le CGEDD le 15 janvier 2017 sur les suites données à l'arrêt du Conseil d'État du 6 décembre 2017. La MRAe décide de ne pas modifier les modalités de travail arrêtées lors de sa réunion du 3 janvier 2018.

Après délibération la MRAe décide :

- de retenir la formule suivante (sur la base de la proposition faite par le président de l'Ae) pour insertion dans les avis sur projet qu'elle adoptera : *« Par suite de la décision du Conseil d'État n°400559 du 6 décembre 2017, venue annuler les dispositions du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 en tant qu'elles maintenaient le préfet de région comme autorité environnementale, le dossier a été transmis à la MRAe. »* ;
- d'entériner la proposition de la DRIEE qui souhaite se charger de la rédaction et de la signature des notes d'information sur l'absence d'avis de la MRAe dans le cas de certains projets.

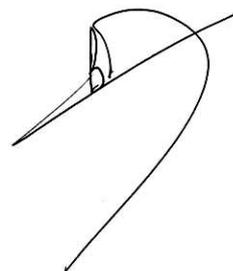
Concernant les projets dont l'échéance pour rendre l'avis est proche, après délibération, la MRAe identifie comme relevant :

- d'un enjeu de niveau 1, le dossier ICPE du permis de recherche/demande d'ouverture de travaux miniers géothermique de Issy Coeur de Ville – géothermie superficielle (Issy-les-Moulineaux, 92), rapporteur Christian Barthod ; le dossier ICPE d'un entrepôt à Brie-Comte-Robert (77), rapporteur Nicole Gontier ; le dossier ICPE d'un data-center à Ferrière-en-Brie (77), rapporteur Jean-Paul Le Divenah ; la demande d'autorisation d'exploiter une installation de traitement des boues de forage du tunnelier en charge de la réalisation de la ligne Eole, à Courbevoie (92), rapporteur Christian Barthod. Pour tous ces dossiers, la MRAe donne délégation de compétence à son président pour adopter l'avis après échange avec le rapporteur ;
- d'un enjeu de niveau 0, le dossier du permis d'exploitation du doublet géothermique au dogger de Grigny-Viry (Grigny, 91).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Fait à La Défense, le 18 janvier 2018

Le président de la MRAe, président de séance



Christian Barthod